

« Corps-carnets » :

Précautions pour lire les tatouages de femmes comme des récits de soi (France, 1881-1950)

JEANNE BARNICAUD

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE, CENTRE D'HISTOIRE DU XIX^e SIÈCLE

Résumé

Dans l'anthropologie criminelle du XIX^e siècle, les tatouages sont vus comme des inscriptions quasi autobiographiques. Cet article vise à déterminer l'intérêt et les limites épistémologiques de cette affirmation. L'analyse des spécificités du tatouage comme trace écrite est menée à partir du dépouillement de registres et de demandes qui ont listé les « marques particulières » sur les corps de femmes. Raturé, exposé, interprété, le corps est à la fois un carnet, une banderole et une surface vulnérable.

Mots-clés : Tatouage - Genre - Autobiographie - Corps.

Abstract

The Body as a Notebook. Considerations on Reading Women's Tattoos as Autobiographical Narratives (France, 1881-1950)

19th Century criminal anthropology has defined tattoos as near-autobiographical inscriptions. This article aims at studying the epistemological strength and limitations of this idea. It sheds light on the specificities of tattoos as pieces of writing, through the analysis of registers and forms where the "distinguishing features" of women's bodies have been systematically written down. Bodies are crossed-out, exposed and interpreted through tattooing, and emerge both as notebooks, banners, and sensitive surfaces.

Keywords: Tattooing - Gender - Autobiography - Body.

En 2004, Philippe Artières publiait, en introduction d'une anthologie de textes du XIX^e siècle sur le tatouage, un essai dans lequel il définissait la notion de « corps-carnets ». Les tatoué.e.s seraient pour l'essentiel des anonymes de l'histoire qui auraient « pris soin » d'écrire leur vie à même la peau. Leurs tatouages alors déchiffrables produiraient un récit de soi ; ces tatoué.e.s seraient au « degré zéro de l'autobiographie¹ ». Provocante mais stimulante, cette assertion traverse l'anthropologie criminelle du XIX^e siècle. Plusieurs médecins, dont Alexandre Lacassagne², ont eu à cœur de prélever de grands ensembles de tatouages pour les lire comme des « cicatrices parlantes³ ». Aujourd'hui encore, cette interprétation est vivace dans certains champs de l'archéo-anthropologie, qui voient dans le tatouage la concrétisation de la métaphore du « corps-document⁴ ». Cette analyse a

¹ Philippe Artières, *À fleur de peau. Médecins, tatouages et tatoués*, Paris, Allia, 2004, p. 7.

² Alexandre Lacassagne, *Les tatouages. Étude anthropologique et médico-légale*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1881.

³ Étienne Martin, Alexandre Lacassagne, « Tatouage », *Précis de médecine légale (3^e édition, entièrement refondue, avec 121 figures originales)*, Paris, Masson et Cie, 1921, p. 106.

⁴ Martin J. Smith, A. Starkie, R. Slater, H. Manley, « A Life Less Ordinary: Analysis of the

pourtant peu cours dans l'histoire du tatouage. En raison de la rareté des sources permettant d'accéder directement au corps des individus⁵, les historiens se sont surtout intéressés au regard porté sur le tatouage, et éventuellement à quelques cas exceptionnels car fortement médiatisés⁶.

Ce travail de thèse sur les pratiques et imaginaires du tatouage chez les femmes en France au XIX^e et au XX^e siècles se fonde sur un ensemble de sources qui permettent de reconstituer des séries relativement longues sur les signes particuliers des individus. Parmi ces sources, les registres d'écrou de prisons servent à construire des bases de données de tatouages à partir de descriptions écrites de ces marques corporelles. Les registres d'écrou contiennent également des indications d'état civil, qui permettent de croiser tatouages et éléments du parcours biographique. Il devient dès lors possible de réexaminer et de nuancer cette notion de corps-carnet : les corps sont-ils de simples supports passifs pour des inscriptions autobiographiques ? Quelles précautions s'appliquent à la lecture des traces de ces corps ?

Cette analyse porte, ici, uniquement sur des femmes. Souvent absentes des études sur le tatouage, elles sont moins nombreuses et généralement moins tatouées. Cette spécificité est ici précieuse pour analyser en creux le phénomène du tatouage : puisque les femmes tatouées sont exclues des lieux dans lesquels le tatouage a notoirement été l'expression d'un « esprit de corps⁷ » (marine, établissements pénitentiaires de l'armée en Afrique du Nord, etc.), elles dévoilent « à fleur de peau » leur histoire, leur quotidien. Le tatouage offre également une perspective nouvelle sur le vécu de femmes détenues et de femmes issues de milieux défavorisés, souvent retenues dans les « silences de l'histoire⁸ ».

Des hiéroglyphes sur des corps

Trois familles d'écritures

Dans l'ensemble des prisons pour femmes de l'ancien département de la Seine⁹ entre 1881 et 1950, 1 451 entrées de registres d'écrou mentionnent un total de 1 338 tatouages différents sur 881 femmes : ils serviront ici

Uniquely Preserved Tattooed Dermal Remains of an Individual from 19th Century France », *Archaeological and Anthropological Sciences*, vol. 13, 2021/55.

⁵ Jeanne Barnicaud, « Tatouages disparus. Étudier des images grâce à leur description dans les registres d'écrou des prisons de femmes (1881-1964) », *Page 19*, n° 11, 2022, p. 65-88.

⁶ Voir par exemple Margot Mifflin, *The Blue Tattoo. The Life of Olive Oatman*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2011 ; Christophe Granger, *Joseph Kabris ou les possibilités d'une vie. 1780-1822*, Paris, Anamosa, 2020 ; Matt Lodder, *Painted People. Humanity in 21 Tattoos*, London, William Collins, 2022. Le travail de Zoe Alker et Robert Shoemaker, « Convicts and the Cultural Significance of Tattooing in Nineteenth-Century Britain », *Journal of British Studies*, vol. 61, 2022/4, p. 835-862, signale cependant un renouveau récent dans l'étude du tatouage.

⁷ Cet « esprit de corps » est listé dans les « causes du tatouage » identifiées dans Charles Perrier, « Du tatouage chez les criminels », *Archives d'anthropologie criminelle*, 1897, t. 12, p. 498.

⁸ Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1998.

⁹ C'est-à-dire la Petite Roquette, Saint-Lazare, Nanterre et Fresnes. Leurs archives sont conservées aux Archives de Paris à Paris, aux archives départementales des Hauts-de-Seine à Nanterre, et aux archives départementales du Val-de-Marne à Créteil, dans les séries Y et W.

d'échantillon d'analyse. Dans les registres pour lesquels les signes particuliers sont relevés de façon relativement fiable, 0,10 % à 1 % des femmes sont tatouées¹⁰. Ces tatouages peuvent être répartis en trois catégories. Les tatouages écrits sont au nombre de 125, soit moins de 10 %. Ils sont ceux qui se prêtent le plus facilement à cette lecture, puisqu'ils comprennent directement des chiffres ou des lettres : déclarations, mots isolés, initiales, phrases, dates, numéros, etc. Certains contiennent des dessins simples (cœur, pensée, œil) insérés dans une phrase sous forme de rébus. Ces tatouages écrits suivent certaines conventions récurrentes : c'est notamment le cas des initiales « P. L. V. » pour « Pour La Vie¹¹ ». En revanche, puisqu'il ne s'agit que de descriptions, il est impossible de deviner le style adopté (écriture cursive, lettres bâton, etc.¹²). Cela ne compromet *a priori* pas leur lisibilité.

Plus nombreux, 153 tatouages sont des dessins. Mais il s'agit d'une autre forme d'écriture. Comme l'explique le docteur Ruysen en 1913 : « Le langage de ces brutes, c'est l'argot, l'argot qui matérialise toutes les pensées : le cœur, c'est l'amour ; le poignard, la vengeance ; la bonne étoile, la chance [...]; de là au tatouage, il n'y a qu'un pas¹³. » Il y souligne ainsi que les tatouages, comme l'argot ou encore comme les graffitis du XIX^e siècle, puisent dans un répertoire d'images connu : Alexandre Lacassagne qualifie notamment une grande part de ces signes d'« emblèmes-métaphores¹⁴ ». Ce sont les dessins suffisamment standardisés pour être décryptables. Par exemple, les pensées y sont fréquentes¹⁵ : ce motif floral, également présent dans l'iconographie des cartes postales, fonctionne par jeu de mots et signifie que l'on « pense » à une personne.

La troisième catégorie est de loin la plus importante : il s'agit des points (qu'ils soient de faux grains de beauté ou des ensembles de plusieurs, généralement réalisés entre le pouce et l'index), au nombre de 821. Là encore, journalistes et médecins spécialistes d'anthropologie criminelle

¹⁰ Ce corpus avait fait l'objet d'un premier travail intitulé : Jeanne Barnicaud, « Tatouages disparus. Étudier des images grâce à leur description dans les registres d'écrou des prisons de femmes (1881-1964) », *op. cit.* Il a ici été complété de documents qui n'avaient pas pu être consultés alors, ainsi que de diverses corrections à une base de données qui était alors encore en cours de constitution.

¹¹ « P. L. V. est une légende souvent reproduite signifiant pour la vie », précisent Albert Le Blond et Arthur Lucas, *Du tatouage chez les prostituées*, Paris, Société d'éditions scientifiques, 1899, p. 30.

¹² Ce n'est pas le cas dans d'autres registres d'écrou. À la maison centrale de Rennes, certaines descriptions de tatouages contiennent la précision « en anglaise », par exemple dans archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Rennes, 6Y/18, *Registre d'écrou de la maison centrale de Rennes*, 1^{er} décembre 1917.

¹³ G. Ruysen, « Un cas assez curieux de tatouage », *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, n° 57, 1913, p. 187.

¹⁴ Alexandre Lacassagne, « Recherches sur les tatouages et principalement du tatouage chez les criminels », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, vol. 5, 1881/4, p. 301.

¹⁵ « On peut même dire que c'est presque l'unique espèce de la flore des tatoués [...]. C'est la fleur du souvenir et même de l'espérance », A. Lacassagne, *Les tatouages. Étude anthropologique et médico-légale*, *op. cit.*, p. 62. Les pensées sont aussi récurrentes dans A. Le Blond et A. Lucas, *Du tatouage chez les prostituées*, *op. cit.*

contemporains ont proposé des interprétations qu'ils jugeaient satisfaisantes. Dans les années 1900, alors que la vague Apache¹⁶ submerge Paris, les journaux fourmillent d'informations sur leur interprétation. En 1902, *Le Figaro* publie : « Toute la police le sait : cinq points en croix tatoués sur la main gauche, c'est le signe distinctif des "Apaches" !¹⁷ » Dans l'entre-deux-guerres, le criminologue lyonnais Edmond Locard témoigne de son côté de la permanence de ces codes en écrivant comment « la bande des Masques noirs aura trois points en triangle vers la queue du sourcil¹⁸ ».

Les tatouages restants sont indéchiffrables, ou ne sont pas décrits avec suffisamment de précision pour être classés. Mais, hors de ces derniers cas, nous pouvons constater que, même lorsqu'il n'est pas composé de lettres ou de chiffres, le tatouage de la fin du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle est caractérisé par un fort degré de lisibilité : « Par plus d'un côté les tatouages se rapprochent encore des hiéroglyphes, si ce nom convient aux signes ou aux figures qui servent à exprimer les idées par l'écriture¹⁹ », note Alexandre Lacassagne. S'y mêlent lettres et symboles, qui composent des ensembles lisibles pour qui détient les clés nécessaires.

Le corps comme support

Le corps tatoué est dès lors entendu comme portant l'empreinte du vécu des individus. Cependant, ce « journal intime » n'est pas inscrit sur n'importe quel papier. De très nombreux tatouages de ce corpus sont réalisés sur les avant-bras, sur les mains et sur le visage. Cette récurrence est alors observée par plusieurs médecins, chez les hommes et chez les femmes²⁰. Mais, dans le cadre des registres d'écrou, la surreprésentation des bras, des mains et du visage est peut-être renforcée par un effet de source. En effet, un article sur la prison Saint-Lazare paru dans *L'illustration* en 1897 renseigne sur « les formalités de l'écrou » qui n'exigent que la « constatation sommaire des cicatrices ou autres signes particuliers²¹ ». Les femmes ne se déshabillent généralement pas lors de leur incarcération et les seuls tatouages enregistrés sont donc vraisemblablement des tatouages immédiatement visibles. Néanmoins, quelques tatouages sont situés sur la poitrine²² ou sur la jambe²³. Extrêmement rares, ils relèvent plus

¹⁶ Michelle Perrot, « Dans le Paris de la Belle Époque, les "Apaches", premières bandes de jeunes », *Jussieu*, n° 5, 2007, p. 387-405.

¹⁷ Henri Varennes, « Gazette des Tribunaux », *Le Figaro*, 8 avril 1902.

¹⁸ Archives municipales de Lyon, Lyon, 308ii/88, Edmond Locard, « L'art apache », sans date.

¹⁹ Alexandre Lacassagne, *Les tatouages. Étude anthropologique et médico-légale*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1881, p. 89.

²⁰ M. Legrand du Saulle, Georges Berryer, Gabriel Pouchet, « Tatouage », *Traité de médecine légale, de jurisprudence médicale et de toxicologie*, Paris, A. Delahaye, 1886, p. 1013-1015 ; Octave Guiol, *Du tatouage. Le tatouage dans la marine*, Bordeaux, Imprimerie du Midi, 1896 ; Alexandre Lacassagne, « Documents sur le tatouage », *Archives d'anthropologie criminelle*, t. 16, 1901, p. 304-305.

²¹ « La prison de Saint-Lazare », *L'illustration*, 13 février 1897.

²² Archives départementales du Val-de-Marne, Créteil, D2Y5/496, *Registre d'écrou de la maison de correction. Quartier commun. Prison de Fresnes*, 14 septembre 1929.

²³ Archives de Paris, Paris, 1443W/117, *Registre d'écrou de la maison de correction. Prison de la*

probablement d'une déclaration de la part de la détenue interrogée, mais révèlent aussi, par leur existence, un gisement de tatouages invisibles et inavoués au moment de l'écrou²⁴. La visibilité des tatouages au moment de l'écrou sous-entend par ailleurs que ces tatouages étaient également visibles au quotidien. Il s'agit d'une inscription sur le corps qui est présentée à chaque interaction sociale : le tatouage est une information qui peut être déchiffrée à tout moment. Moins journaux intimes que banderoles, ces tatouages livrent une mise en scène de soi : il s'agit « de singulariser et de rendre public²⁵ ».

Cette forte visibilité des tatouages peut également être croisée à la variété de métiers occupés par ces tatouées. Sur les 1 451 enregistrements parisiens, nous trouvons des prostituées (168), des petits métiers précaires fréquents chez les femmes du Paris populaire du XIX^e et du XX^e siècles (136 journalières, 111 blanchisseuses, 54 couturières²⁶, etc.), mais aussi 110 vendeuses²⁷ et 17 domestiques. Ces deux dernières catégories supposent que les tatouages étaient quotidiennement à la vue des employeurs et des clients. Ces tatouées vivent par ailleurs en nombre dans le Nord-Est parisien : sur les 1 451 enregistrements, 751 adresses parisiennes sont identifiables. 97 se situent dans le 20^e arrondissement, 95 dans le 18^e, 93 dans le 11^e, 69 dans le 19^e, 32 dans le 10^e, 10 dans le 9^e. Il s'agit d'espaces essentiellement populaires de Paris, dans lesquels se déployait certainement un ensemble de comportements et d'attitudes distincts de ceux d'autres espaces de la capitale. La vision de femmes tatouées a pu y être assez ordinaire, là où « des groupes populaires [étaient] en contact quotidien avec les sociabilités du monde, ouvert, de la prostitution de rue et de la petite délinquance²⁸ ». Ces femmes y auraient utilisé le vocabulaire, le style et la technique d'un groupe sociogéographique pour inscrire des signes sur leurs corps et les donner à lire aux membres de ce même groupe, ainsi qu'aux autres passants. Il s'agit d'une forme de dialogue dans laquelle des mots et des motifs partagés par un groupe sont constamment soumis à une interprétation, perçus et réactivés dans un contexte donné²⁹.

Petite Roquette, 21 mai 1949.

²⁴ Il faudrait cependant se garder de surestimer leur nombre. Jean Lacassagne et Jean Herbert signalent notamment que « les tatouages du dos chez la femme sont d'une extrême rareté », in Jean Lacassagne, Jean Herbert, « Du tatouage chez les prostituées de France et d'Afrique du Nord », *Revue internationale de criminalistique*, vol. 6, 1934/9, p. 539.

²⁵ Éléonore Reverzy, « Corps marqués, corps publics : étiquettes, emblèmes, tatouages », *Romantismes*, vol. 1, n° 155, 2012, p. 25.

²⁶ À propos de la position centrale du secteur du linge dans les métiers féminins, voir Alain Corbin, « Le grand siècle du linge », *Ethnologie française*, vol. 16, 1986/3, p. 299-310.

²⁷ 25 sont simplement désignées comme « vendeuse » ou « marchande » ; 40 autres sont fleuristes, 23 marchandes des quatre saisons, 6 marchandes de tapis, 6 marchandes de bijoux, 6 marchandes ambulantes, trois marchandes foraines, une négociante en dentelle.

²⁸ Alexandre Frondizi, « Le scandale au quartier. Interactions, urbanités et identités populaires dans le Paris fin de siècle », *Hypothèses*, 21 décembre, vol. 16, 2013/1, p. 204.

²⁹ Cette idée est centrale au travail de C. Granger, *Joseph Kabris ou les possibilités d'une vie. 1780-1822*, *op. cit.*

Il faut également noter que le tatouage est une mise en récit qui fait écho au corps même. Certaines localisations sont ainsi expressément érotiques, et la conjugaison d'une partie du corps et de certains mots peut avoir un facteur performatif de déclencheur ou non du désir. Dans son travail sur la *Prostitution dans la ville de Paris*, paru au début du XIX^e siècle mais régulièrement convoqué par les auteurs du XX^e siècle³⁰, Alexandre Parent-Duchâtelet précise avoir repéré une corrélation entre tatouages amoureux de noms de femmes et tatouages sur « l'espace qui sépare le pubis du nombril ». Il précise : « Je n'ai pas besoin d'entrer à ce sujet dans de plus grandes explications, on comprendra ce que cela veut dire³¹. » Il s'agit, dans ce cas précis, d'un message personnel adressé à une amante dans une relation lesbienne. Dans *La Femme criminelle et la prostituée*, Cesare Lombroso raconte, quant à lui, comment des prostituées se font tatouer des images et des termes érotiques afin de stimuler leurs clients³². La place sur le corps et les contextes d'interprétation tendent donc à modifier les messages des tatouages : l'inscription et son support font corps à corps.

Écrire des rapports sociaux

Renvoyer à l'autre, renvoyer à soi, renvoyer au groupe

Sur ces tatouages, il est souvent question d'identité, qu'elle soit individuelle ou collective. Les initiales et les noms sont très fréquents (87 occurrences) et plus particulièrement les initiales (61 cas). Ces noms et ces initiales expriment, par l'écrit, des liens entre les individus. Cependant, malgré des dépouillements effectués à partir de 1881, la première femme tatouée de façon visible n'apparaît dans les registres d'écrou qu'en 1886 : il s'agit d'une blanchisseuse de Puteaux tatouée du nom « Evan » et d'une pensée sur le bras³³. Les tatouées deviennent ensuite plus nombreuses dans les années 1900. Cet écart s'explique par l'accès des femmes à l'écriture, permis par la loi Ferry du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire. Désormais lettrées, ces femmes peuvent rejouer sur leurs corps un ensemble de signatures ordinaires : gravure d'initiales amoureuses sur un tronc d'arbre, marquage du linge avec ses propres initiales³⁴, etc. Par ailleurs, ce rapport aux identités des autres ou de soi est aussi fait de symboles : le cœur (présent 42 fois) correspond ainsi à l'amour, et est régulièrement accompagné d'initiales ; les pensées (26 fois) expriment

³⁰ C'est notamment le cas dans Auguste-Ambroise Tardieu, « Étude médico-légale sur le tatouage considéré comme signe d'identité », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, vol. 2, 1855/3, p. 171-206 ; A. Lacassagne, *Les tatouages. Étude anthropologique et médico-légale*, op. cit.

³¹ Alexandre Parent-Duchâtelet, « De l'habitude qu'ont certaines prostituées de s'imprimer sur le corps des figures et des inscriptions » in *De la prostitution dans la ville de Paris*, Paris, J.-B. Baillièrre et fils, 1836, p. 120-121.

³² Cesare Lombroso, *La Femme criminelle et la prostituée*, Paris, Félix Alcan, 1896.

³³ *Registre d'écrou de la maison d'arrêt. Prison Saint-Lazare*, 21 avril 1886, Paris, Archives de Paris, D2Y12/134.

³⁴ Anna Luso, « "Ma vie est un ouvrage à l'aiguille" », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 35, 2012, p. 89-106.

également un attachement et peuvent, elles aussi, être accompagnées d'initiales. D'autres tatouages demeurent obscurs faute de sources : les tatouages de nombres et de dates sont au nombre de 6 dans notre échantillon de tatouages, et il est difficile, sans information complémentaire, de les relier à des événements spécifiques. Mais ils peuvent désigner des années de rencontres, de naissance ou de décès de proches : Le Blond et Lucas en reproduisent plusieurs, assortis d'inscriptions sentimentales³⁵.

Des tatouages ont fait l'objet d'interprétations que l'on peut qualifier aujourd'hui de réductrices : dans le cas des noms et des initiales, les docteurs Le Blond et Lucas y voient volontiers, en 1899, la « simple désignation, par son nom ou ses initiales, de l'amant³⁶ ». Le croisement des registres à d'autres sources peut renvoyer à d'autres références. Dans le cas de Catherine Parisot, signalée comme étant tatouée sur le bras des lettres « CP » en 1928, le tatouage fait probablement référence à ses propres initiales³⁷. En 1900, Caroline Panisse est aussi incarcérée à Marseille. Elle est alors couverte de diverses inscriptions, dont « Lilli mon seul amour³⁸ ». Un article de presse à propos de son arrestation nous apprend que la femme qui la suivait dans le registre d'écrou, Émilie Roman, vivait avec elle et a été arrêtée avec elle ; il s'agit certainement de la Lilli en question³⁹. Le tatouage avoue – sans doute – à mots couverts une relation sentimentale entre les deux femmes. Enfin, Augustine Fourré apparaît en 1909 dans un registre de personnes disparues. Elle est tatouée au bras gauche des initiales « C. M.⁴⁰ ». Il s'agit en réalité des initiales de sa fille, Charlotte Michaud. En 1895, Camille Granier précise que les femmes se tatouent moins pour « leur plaisir égoïste » que pour « la personne à qui elles le destinent⁴¹ » : sa remarque s'applique à la veine sentimentale, qu'elle soit amoureuse ou familiale, qui traverse les tatouages habituellement recensés ; mais elle soulève aussi l'idée d'une possible absence d'autonomie des tatouées vis-à-vis de leurs partenaires.

Choisir le tatouage, subir le tatouage. La question de l'auteur

L'historien Alessio Petrizzo rappelle que les tatouages des femmes se scindent essentiellement en deux catégories : ils peuvent représenter une « condition subie de domination, de dépossession et de violence », ou bien une « expression personnelle et consciente de subjectivité, un récit minimal

³⁵ A. Le Blond et A. Lucas, *Du tatouage chez les prostituées*, op. cit.

³⁶ *Ibid.*, p. 59.

³⁷ Archives départementales du Val-de-Marne, Créteil, *Registre d'écrou de la maison de correction. Prison de Fresnes*, 14 septembre 1928.

³⁸ Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Marseille, 2Y/867, *Registre d'écrou de la maison d'arrêt. Prison des Présentines*, 27 août 1900.

³⁹ « Une rixe au quartier réservé. Nouveaux détails », *Le Petit Provençal*, 28 août 1900.

⁴⁰ Archives de la Préfecture de Police, Le Pré-Saint-Gervais, LB/25, *Morgue. Disparues F, 1908 à 1910*, 2 octobre 1909.

⁴¹ Camille Ganier, *La femme criminelle*, Paris, O. Doin, 1895.

de soi, une trace affichée d'expériences et de liens privés⁴² ». Cette distinction rappelle tout d'abord que l'existence d'un écrit sur le corps ne signifie pas nécessairement qu'il est cautionné par la personne elle-même. La seule pratique qui autorise une complète agentivité est l'auto-tatouage. Environ 60 % des tatouages identifiés sur les bras et les mains se trouvent sur la moitié gauche du corps, c'est-à-dire la partie du corps que l'on se tatouerait naturellement en étant droitier. Cette possibilité de l'auto-tatouage est mentionnée par Jean Lacassagne et Jean Herbert dans leur travail sur les *Tatouages des prostituées*. Ils y signalent que cette pratique « sévit surtout dans les maisons de corrections [...] ; cela s'explique car la surveillance ne permet guère aux jeunes détenues de se livrer aux tatouages réciproques ». Ils précisent que ces tatouages y sont « sévèrement réprimé[s] » et qu'ils sont « exécutés avec des moyens de fortune », donc souvent simplistes⁴³. Visuellement, ces tatouages ne se différencient pas radicalement des autres et sont, dès lors, impossibles à reconnaître au travers des registres d'écrou.

En parallèle, les pages de faits divers regorgent d'exemples de tatouages forcés. En 1931, Édouard Coffinet, mécanicien de Clichy, tatoue sa compagne sous la menace d'un rasoir, parce qu'il la pense infidèle. Le quotidien *Le Petit Parisien* se fait l'écho de cet épisode : « Patiemment, cruellement, à l'aide d'encre de Chine et d'épingles, Coffinet, ancien marin, lui-même abondamment tatoué, marqua sur la poitrine de son amie, en guise de collier, un mot, un seul, mais qui devait à jamais éloigner les galants⁴⁴ ». Puisqu'il a été réalisé comme n'importe quel autre tatouage, il est probable que rien ne trahisse visuellement l'origine de cette marque : une marque, en apparence ordinaire, peut cacher une grande variété de conditions de production. Pour certains auteurs, l'absence d'agentivité de femmes dans leurs propres tatouages serait systématique : pour les docteurs Le Blond et Lucas, les femmes tatouées se seraient systématiquement « laiss[ées] graver le nom, les initiales de l'amant⁴⁵ ».

Ainsi, il faut également prendre en compte l'auteur du tatouage : compagnon, amie, amante, souteneur, etc. Le tatouage se fait souvent par le biais d'un agent qui peut avoir eu une influence, partielle ou totale, sur le contenu du tatouage. Dans le cas des tatouages réalisés dans les bagnes coloniaux de l'armée française, Dominique Kalifa rappelle que le motif, « souvent imposé par le tatoueur, n'avait pas nécessairement de signification précise pour le tatoué⁴⁶ ». Le tatouage peut aussi être l'œuvre

⁴² Alessio Petrizzo, « Tatouages de prostituées en Italie (fin du XIX^e-début du XX^e siècle). Lectures d'une écriture subalterne », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 65, 2022, p. 127-146.

⁴³ J. Lacassagne, J. Herbert, « Du tatouage chez les prostituées de France et d'Afrique du Nord », *op. cit.*, p. 539-540.

⁴⁴ « Sous la menace d'un rasoir, un mécanicien de Clichy avait tatoué sa maîtresse », *Le Petit Parisien*, 2 août 1931. Le mot en question n'est pas spécifié.

⁴⁵ A. Le Blond, A. Lucas, *Du tatouage chez les prostituées*, *op. cit.*, p. 19.

⁴⁶ Dominique Kalifa, *Biribi. Les bagnes coloniaux de l'armée française*, Paris, Perrin, 2016,

d'un professionnel. Ils existent dès la fin du XIX^e siècle et œuvrent en itinérance dans des bars, des quais ou des appartements, dans Paris : le père Rémy, le père Louis et Médéric Chanut ont évoqué leur métier auprès de la presse parisienne⁴⁷. Peu chers, ils se choisissaient sur des catalogues – par la concernée ou par un tiers présent, difficile de le savoir. Mais entre ici également en compte le style personnel de l'auteur. Il affleure notamment dans les images que le tatoueur a prises comme référence : en 1891, le père Rémy explique avoir emprunté, « dans quelque journal de théâtre », l'image d'une « femme superbe qui ressemble vaguement à Mme Grisier-Montbazan⁴⁸ ». Le tatouage y était certainement influencé par le style des illustrations de presse, à la fois dans la disposition des corps et dans celle des traits.

Expériences corporelles

Le geste, le moment de l'écriture

Échappe aussi à la volonté des tatoué.e.s tout ce qui relève de la technicité du tatouage. Entre 1881 et 1950, la technique du tatouage est encore contrainte par des outils limités. Si le dermographe est apparu à la fin du XIX^e siècle aux États-Unis⁴⁹, il n'est pas utilisé en France avant les années 1960. En France, le tatouage se fait donc avec des aiguilles, souvent emmanchées dans un morceau de bois, et une matière colorante, qui peut être de l'encre, de la brique pilée, du vermillon, du bleu de blanchisseuse, etc.⁵⁰. La technique demande peu de matériel et est accessible à tous : Le Blond et Lucas reproduisent dans leur ouvrage sur le *Tatouage chez les prostituées* la lettre d'une détenue de la prison Saint-Lazare, qui explique la facilité d'une technique à la portée des amateurs⁵¹. Mais accessibilité ne veut pas dire maîtrise, et ces techniques ont un effet concret sur l'apparence du tatouage. L'historienne britannique Gemma Angel a réalisé un travail important sur les peaux humaines tatouées conservées au sein de la collection Wellcome, à Londres : elle y révèle des formes de répartition de l'encre sous la peau qui, lorsque le tatouage est réalisé à la main par un amateur, constituent des chapelets de « perles » sous la peau⁵². Elle rappelle ainsi que l'aspect visuel du tatouage garde une trace de la technique, de la technicité, et par extension du moment du tatouage.

p. 263.

⁴⁷ Jeanne Barnicaud, « Le "métier bizarre" de tatoueur au XIX^e siècle », *Retronews. Le site de presse de la BnF*, 22 décembre 2022, en ligne : <https://www.retronews.fr/societe/long-format/2022/05/31/le-metier-bizarre-de-tatoueur> [page consultée le 15 janvier 2024].

⁴⁸ Georges Grison, « Le tatoueur », *Le Figaro*, 21 octobre 1891.

⁴⁹ Carmen Nyssen, « Electric Tattoo Machine History », *Buzzworthy Tattoo History*, s. d.

En ligne : <https://buzzworthytattoo.com/tattoo-history-research-articles/early-tinkerers-of-electric-tattooing/> [page consultée le 15 janvier 2024].

⁵⁰ A. Le Blond, A. Lucas, *Du tatouage chez les prostituées, op. cit.*, p. 67-69.

⁵¹ *Ibid.*, p. 28.

⁵² Gemma Angel, « Recovering the Nineteenth-Century European Tattoo. Collections, Contexts, and Techniques », in Lars Krutak, Aaron Deter-Wolf (dir.), *Ancient Ink. The Archaeology of Tattooing*, Seattle/London, University of Washington Press, 2017, p. 107-129.

L'exercice du tatouage est, aussi, long et pénible pour les tatoué.e.s. En avril 1905, à l'hôpital Broca, une patiente de l'aile des maladies vénériennes a tatoué ses camarades avec la même « triplète », donc un ensemble de trois aiguilles, à l'encre ordinaire et surtout sans la nettoyer. S'en est suivi un rapport au directeur général de l'Assistance publique à Paris qui, même s'il n'a pas eu de suite, laisse entrapercevoir l'épreuve physique du tatouage. Parmi les tatouées, se trouve une dite Leroux qui a demandé à la tatoueuse de lui faire « deux lettres, E. N. », mais une parenthèse intéressante ajoute que : le « N. est non achevé, car elle souffrait trop⁵³ ». Le tatouage n'est donc pas une expérience anodine, et des marques peuvent être incomplètes en raison de l'inconfort du processus lui-même. Les messages qu'ils portaient sont donc tronqués, et leur lisibilité est inévitablement compromise.

La même affaire nous rappelle aussi la possibilité d'infections et de maladies qui, là aussi, peuvent modifier un tatouage qui est, avant tout, une plaie. Trois des neuf tatouées de l'hôpital Broca voient ainsi se développer diverses inflammations, peut-être la conséquence d'une transmission de la syphilis ou d'une blennorragie, peut-être la conséquence d'un tatouage clandestin réalisé sans désinfection. Au fil du XIX^e siècle, alors que les médecins alertaient sur le développement exponentiel de la pratique du tatouage dans l'armée, ceux-ci ont publié des illustrations graphiques de la transmission de la syphilis sur tatouage : l'aspect du tatouage ne pouvait qu'en être changé pour toujours⁵⁴. Sans arriver jusqu'à ces extrêmes, des tatouages trop superficiels s'effacent partiellement, des tatouages trop profonds font tache d'encre. Puisque les sources présentées dans les registres d'érou sont des sources écrites, elles sont susceptibles d'être biaisées par des erreurs d'interprétation des textes et des images dégradés par ce type de modification. Mais, en retour, on y apprend que les tatouages sont la trace d'une épreuve.

Raturer, biffer, corriger, effacer

« Aucune marque indélébile ne doit à jamais être gravée qui ôte à l'homme les plus précieux attributs de son individualité : l'indépendance et la liberté⁵⁵ ! », écrivaient Le Blond et Lucas en introduction de leur étude de 1881 : ils s'inscrivent dans un ensemble de discours sur l'absurdité perçue d'un tatouage qui s'opposerait *de facto* à la dignité de l'homme en lui empêchant tout revirement d'opinion. En effet, il semble un lieu commun que le tatouage est une marque indélébile. Cependant, la marque n'est pas complètement figée dans le temps. D'abord, elle peut simplement être remplacée par une cicatrice plus ou moins visible. Dès le début du XIX^e, Alexandre Parent-Duchâtelet rapporte que les femmes ont trouvé le moyen

⁵³ Archives de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris, Le Kremlin-Bicêtre, 9L/61, « Affaire des tatouages », 1905.

⁵⁴ F. R. Barker, « Notes of Cases on an Outbreak of Syphilis Following on Tattooing », *British Medical Journal*, 4 mai 1889, p. 985-989.

⁵⁵ A. Le Blond, A. Lucas, *Du tatouage chez les prostituées*, *op. cit.*, p. 17.

d'effacer leurs tatouages à l'aide de « bleu en liqueur », c'est-à-dire de « l'indigo dissous dans l'acide sulfurique⁵⁶ ». Dans les années 1880, le docteur Variot met également au point un procédé de « destruction » des tatouages : une scarification superficielle lui permet d'introduire un agent chimique sous la peau pour effacer la marque⁵⁷. En 1927, Albert Londres décrit également le « grand détatoueur » de Marseille : un certain d'Aignan qui œuvre depuis le 49, cours Belsunce⁵⁸. Le détatouage est accessible à tous. Même sans recourir à des professionnels, il est possible d'utiliser un ensemble de « procédés physiques » (électrolyse, neige carbonique, brûlure superficielle, pierre ponce, toilé émeri, gros sel de cuisine, etc.⁵⁹) qui permettent la disparition, plus ou moins discrète, d'un motif.

Modifier les inscriptions par un procédé alors qualifié de « surcharge » est également possible. Le Blond et Lucas indiquent notamment dans un cas que « la confusion du dessin indique une surcharge. En effet Julot avait fait l'inscription première. Il mourut. Une croix indique les regrets éternels⁶⁰ ! ». Modifiable par ajout, le tatouage est brouillé, tout en témoignant de l'évolution du sens qui peut être donné à une même marque. Un personnage de prostituée doté d'un tatouage similaire apparaît dans *La fille Élisa* d'Edmond de Goncourt, en 1877 : « Parmi les bras qu'on apercevait ainsi tout nus, l'un d'eux portait tatoué en grandes lettres : "J'aime" avec au-dessous le nom d'un homme biffé, raturé, effacé, un jour de colère, dans la douleur et la fièvre d'une chair vive⁶¹. » Les tatouages peuvent aussi se compléter et se corriger. Sur le bras droit de Louise, observée par Le Blond et Lucas, sont inscrits une pensée et les mots « à moi », probablement tatoués par l'amant – sur le bras gauche se tient une femme agenouillée devant une tombe, à la suite de la mort de l'amant en question⁶². Le corps est alors un travail en cours, ajusté et complété au fil de l'existence – un « corps palimpseste », comme le suggérait Cesare Lombroso dans un ouvrage traduit en français en 1894⁶³. Si le tatouage permet d'enregistrer des émotions, des expériences, du vécu, il le fait avec complexité.

Le tatouage peut-il se lire ? Plus difficilement qu'on le pense. Certes, il repose sur certains critères récurrents : l'expression de rapports sociaux ou la plasticité du corps, par exemple. Mais même si certains médecins

⁵⁶ Alexandre Parent-Duchâtelet, *De la prostitution dans la ville de Paris considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, Paris, Baillière et fils, 1857, p. 121.

⁵⁷ Gaston Variot, « Nouveau procédé de destruction des tatouages », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, n° 11, 1888, p. 480-483 ; Gaston Variot, *Le détatouage*, Paris, Administration des deux revues, 1889.

⁵⁸ Albert Londres, *Marseille, porte du Sud*, Paris, Arléa, 2008 [1927], p. 334-337.

⁵⁹ « Le tatouage », *Le Journal*, 16 juillet 1925 ; Docteur Coron, « Méthode. Le détatouage », *L'Humanité*, 14 août 1932.

⁶⁰ A. Le Blond, A. Lucas, *Du tatouage chez les prostituées*, op. cit., p. 52.

⁶¹ Edmond de Goncourt, *La fille Élisa*, Paris, Charpentier, 1877, p. 118-119.

⁶² *Idem*, p. 52-53.

⁶³ Cesare Lombroso, *Les palimpsestes des prisons*, Lyon et Paris, A. Storck éd. et G. Masson éd., 1894.

contemporains promettent un décodage et une lisibilité parfaite, les tatouages ne sont guère plus qu'un indice : des fragments de témoignages que l'on tend à surinterpréter. Ils sont aussi d'une simplicité trompeuse, qui dissimule certains des messages les moins littéraux qu'ils véhiculent, et peut parfois nous induire en erreur. Le tatouage peut se lire, mais le texte tatoué est presque un texte à trous. Il est livré sans paratexte, sans nom d'auteur, sans historique. De ces corps plastiques, sans cesse modifiables, sans cesse modifiés, il est possible de retrouver des traces flottantes, mais surtout de définir les contours d'une technique et d'une pratique ancrée historiquement. La pratique devient, dès lors, digne d'intérêt en elle-même. Lire les tatouages, c'est entrevoir comment des populations données ont pu transformer leurs corps, ou parfois subir la transformation de leurs corps, en banderoles ou en journaux. Et, avant tout, le tatouage implique que l'on prenne pleinement conscience des difficultés qu'implique son ancrage dans la matérialité du corps.